



**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**POLE VIE LOCALE – REUSSITE & SOLIDARITE  
PROJET SOCIAL**

**Direction des Sports et de la Jeunesse**

**Dossier suivi par  
Madame Justine DERUYTER  
Responsable de la Maison des Jeunes Buisson  
Tél : 03.21.18.66.00  
[jderuyter@mairie-lens.fr](mailto:jderuyter@mairie-lens.fr)**

**DECISION N° 2024 - 216**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240709-DEC\_2024-216-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024

NOMENCLATURE 9 - 1

## **DECISION DU MAIRE**

**DECISION RELATIVE AU PRET DE MATERIEL ENTRE L'AGPIC DE LENS ET LA VILLE DE LENS POUR L'EVENEMENT « LA RUE AUX ENFANTS », ORGANISE DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE LA MAISON DES JEUNES BUISSON PORTEES PAR LA VILLE DE LENS**

Le Maire de la Ville de Lens,

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2022 portant Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Ville de Lens et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2022/2026,

Considérant le fonctionnement de la Maison des Jeunes Buisson à déployer des actions relatives à l'éducation au développement durable et au déploiement d'animations de quartier ouvertes aux habitants,

Considérant l'organisation de l'événement « La Rue aux Enfants » le mercredi 29 mai 2024,

Considérant la nécessité d'avoir recours à un prêt de matériel par l'Association Gestionnaire pour des Projets d'Initiative Citoyenne de Lens (AGPIC), concernant 7 tonnelles et 2 diables pour la tenue de l'événement « La Rue aux Enfants » du lundi 27 mai au jeudi 30 mai 2024

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Dans le cadre des activités de la Maison des Jeunes Buisson, d'autoriser une demande de prêt de matériel auprès de l'Association Gestionnaire pour des Projets d'Initiative Citoyenne de Lens (AGPIC), représentée par Madame Blandine BUQUET, Présidente, dont le siège social se situe 3 rue Gustave Courbet, Centre Socioculturel A. Dumas, 62300 LENS.

**ARTICLE 2** : Le matériel mis à disposition, à titre gratuit, est le suivant : 6 tonnelles (3x3), 1 tonnelle (3x4.5) et 2 diables.

**ARTICLE 3** : Le matériel est mis à disposition de la Ville de Lens du lundi 27 mai à 14h au jeudi 30 mai 2024 à 14h. La Ville de Lens se chargera de l'enlèvement et du retour des tonnelles et des diables les 27 et 30 mai 2024.

**ARTICLE 4** : La Ville de Lens est responsable du matériel du lundi 27 mai au jeudi 30 mai 2024 et a souscrit une police d'assurance garantissant les objets prêtés.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Lens et fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 6** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Jeffroy Saint Hilaire, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite.

**ARTICLE 7** : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Pôle Vie Locale - Réussite et Solidarité - Projet Social chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le - 9 JUL. 2024

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué aux Sports et à la  
Jeunesse  
Chérif OUDJANI

